



# Club de marche et randonnée

## COTISATIONS 2025.

1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 septembre 2025

Votre Nom de famille : .....

CATEGORIE	TARIF	Votre <b>Prénom</b> ci-dessous en face de votre choix :	Votre date de naissance :
Individuel	45 €	- .....	..... / ..... / .....
Couple	80 €	- .....	..... / ..... / .....
+ 1 enfant	86 €	- .....	..... / ..... / .....
+ 2 enfants	90 €	- .....	..... / ..... / .....

Renseigner le bulletin d'adhésion et retourner le par e-mail au secrétaire. Pour faciliter la gestion effectuer le paiement par virement bancaire : IBAN : FR76 1330 6000 3101 9858 8400 080.

Cocher  j'ai effectué un virement.

À défaut votre n° de chèque : ..... Votre banque : .....  
à l'ordre de : « Club Cyclo Marcheurs Castelnaud Médoc ». SVP pas d'espèces.

### Pour les nouveaux inscrits ou si une modification de vos coordonnées :

Adresse : .....

N° de téléphone : fixe : ..... portable : .....

Adresse e-mail \*: .....@.....

\* Pas « Orange » sinon risque important de ne pas recevoir les e-mails du club.

Je soussigné ..... certifie avoir :

- Pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et des règles du randonneur. (\*)
- Pris connaissance des garanties de notre assurance Club. Et m'engage à en informer les adhérents de ma famille. (\*)
- Signé le document de Recueil des conditions Générales d'utilisation des Données Personnelles. (RGPD) (\*) à imprimer et joindre pour la première inscription.

(\*) Vous avez ces documents à l'adresse suivante : <https://ccmc-castelnaud-medoc.fr>

Onglet « Documents utiles ».

Signature :  
le .. / .. / 202 .

### Acceptation des risques :

La pratique d'une activité sportive ou physique implique un risque connu et accepté par le pratiquant, cette acceptation des risques, va, en pratique, interdire l'action en responsabilité de la victime contre l'auteur du dommage. L'acceptation des risques ne pourra pas trouver application dans les cas : de risque anormalement élevé, de non respect des règles sportives et lorsque l'encadrement aura commis une faute. En cas de chute collective il est très difficile de déterminer la responsabilité d'un tiers et seules les garanties individuelles accidents pourront trouver leur application.